

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
NARBONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2025-12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE :

FINANCES

SOUS-DOMAINE :

EMPRUNTS

OBJET :

DEMANDE DE  
FINANCEMENT A  
COURT TERME

AUPRES DU CREDIT  
AGRICOLE DU  
LANGUEDOC

TAUX FIXE IN FINE

Nombre de  
Conseillers en  
exercice : 11

DATE DE LA  
CONVOCAION :  
08/04/2025

DATE DE  
L'AFFICHAGE :  
14/04/2025

Séance du conseil municipal du Lundi 14 Avril 2025 à 18H15

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, **sous la  
Présidence de Claude BOUTET.**

**Présents :** AUDEMARD D'ALANCON Guy, BACOU Bertrand, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, CATHARY  
Claude, FABRA Stéphane, GARCIA Fabien, VERMEESCH Frédérique Formant la majorité des membres en  
exercice.

**Absents :** FORT Arnaud, FAUSTINO Sabine, MANITCH Serge.

**Secrétaire :** FABRA Stéphane Adjoint Serge ESQUIVA.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt  
à court terme, destiné à couvrir momentanément le paiement de la facture du city stade  
multisports.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE :** de contracter cet emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, aux  
conditions suivantes :

Montant	: 27 000.00 €
Taux fixe	: 3.14 %
Intérêts payables à Terme Echu	: trimestriellement
Durée	: 24 mois
Remboursement du CAPITAL	: au terme des 24 mois
Frais de dossier	: 0,20% soit 54 €

La Collectivité s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à inscrire en priorité  
chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement  
des intérêts, frais et accessoires.

**VOTE** Cette délibération à l'unanimité par 08 voix POUR (AUDEMARD D'ALANCON Guy, BOUTET  
Claude, BIARD Jean-Pierre, BACOU Bertrand, CATHARY Claude, FABRA Stéphane, GARCIA Fabien,  
VERMEERSCH Frédérique).

**AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce Prêt.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La  
convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles  
L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

**Le Maire,**  
Claude BOUTET.

**La Secrétaire de séance,**  
Stéphane FABRA.



Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le

ID : 011-211102413-20250414-D2025121-DE

